

No. de résolution
ou annotation



Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Comité exécutif
Le 25 mai 2011

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-cinquième jour du mois de mai deux mille onze**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de madame Georgette Bazinet, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Christian Daigneault	Louise Rocheleau Laporte
Yvon Lemire	Pierre Tremblay

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Nathalie Jolin	Nathalie Bellerose
----------------	--------------------

ABSENCES MOTIVÉES

Claude Alarie
Suzanne Poirier

SONT AUSSI PRÉSENTS

Hélène Corneau	Directrice générale
Chantal Morin	Directrice générale adjointe
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Ginette Masse	Secrétaire générale et directrice du Service des communications
Marie-Claude Paillé	Directrice du Service des ressources financières
Luc Galvani	Directeur des Services éducatifs en formation professionnelle et continue
Richard Lampron	Directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles
Lucie Trudel	Directrice des Services complémentaires
Yvan Beauregard	Directeur du Service des ressources humaines
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Georgette Bazinet, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

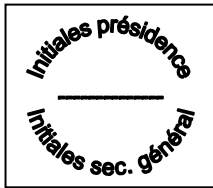
180-CE/11-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2011

181-CE/11-05-25 IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La présidente salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club des petits déjeuners du Québec;

CONSIDÉRANT la mission du Club des petits déjeuners du Québec de donner une chance égale de réussite à tous les enfants en leur offrant un petit déjeuner complet et nutritif;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves de nos écoles bénéficient des services de cet organisme;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

182-CE/11-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

QU'un montant de 500,00\$ soit versé au Club des petits déjeuners du Québec pour supporter le travail des bénévoles de cette organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RASSEMBLEMENT FAMILIAL 7E ÉDITION

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Service des loisirs les Condors de Saint-Maurice pour la 7^e édition de leur rassemblement familial qui se tiendra le 24 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'offre qui sera faite aux familles de notre territoire de participer gratuitement aux activités offertes au cours de cette journée;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;

183-CE/11-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

QU'une contribution financière au montant de 250,00\$ soit versée au Service des loisirs les Condors de Saint-Maurice pour la 7^e édition de leur rassemblement familial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL ENSEIGNANT - MISES EN DISPONIBILITÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

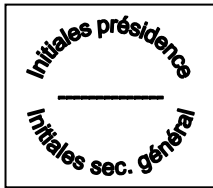
CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

184-CE/11-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

Que madame Suzanne Côté, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 25 mai 2011

185-CE/11-05-25

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

Que monsieur Lazhar Yousfi, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

186-CE/11-05-25

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE,

Que monsieur Luc Fafard, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

187-CE/11-05-25

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

Que madame Lyne Therrien, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

188-CE/11-05-25

CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

Que monsieur Pascal Bellemare, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

189-CE/11-05-25

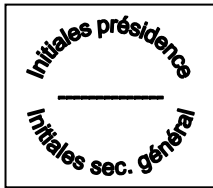
CONSIDÉRANT les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

Que madame Julie Laflamme, enseignante, soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



190-CE/11-05-25 **CONSIDÉRANT** les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE,

Que monsieur Benoît Dugré, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

191-CE/11-05-25 **CONSIDÉRANT** les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) et C) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE,

Que monsieur Mathieu Tremblay, enseignant, soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL ENSEIGNANT - NON-RENGAGEMENTS

192-CE/11-05-25 **CONSIDÉRANT** les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

Que madame Geneviève Houle, enseignante, soit non rengagée à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

193-CE/11-05-25 **CONSIDÉRANT** les besoins de la Commission scolaire en personnel enseignant pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT notamment la clause 5-3.18 A) de la convention collective du personnel enseignant;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

Que monsieur Éric St-Arnaud, enseignant, soit non rengagé à compter du 1^{er} juillet 2011, en raison d'un surplus de personnel.

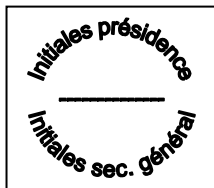
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RADIATION DE TAXES SCOLAIRE 2010-2011

CONSIDÉRANT que selon l'article 318 de la Loi sur l'instruction publique, les arrérages de taxes scolaires ci-dessous décrits sont prescrits;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de recouvrer ces arrérages de taxes scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;



194-CE/11-05-25

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

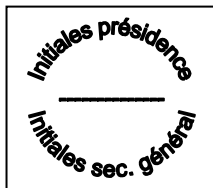
Procès-verbal du Comité exécutif

Le 25 mai 2011

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

DE radier les arrrages de taxes qui sont irrécupérables par la Commission scolaire :

NO. DOSSIER	NOM	MATRICULE	MUNICIPALITÉ	MONTANT au 26 mai 2011	RAISON
8706	Leblanc Simone	37230-8045-42-2761	St-Maurice	10,97 \$	Délaissement
6324	Compostage Mauricie inc.	37225-8949-39-0493	St-Luc-de-Vincennes	143,67 \$	Faillite
6342	Compostage Mauricie inc.	37225-8850-92-2347	St-Luc-de-Vincennes	3,43 \$	Faillite
58527	Les Cuirs Sal tan	51015-4824-04-9890	Louiseville	2 580,13 \$	Faillite, société dissoute
57958	Gestion Sal Tan inc.	51015-4724-94-6443	Louiseville	39 675,07 \$	Faillite, société dissoute
58525	Les Cuirs Sal-Tan inc.	51015-4824-04-3011	Louiseville	802,53 \$	Faillite, société dissoute
59074	Ouellette Pierrette	51015-5026-46-5530	Louiseville	1 295,28 \$	Délaissement
58770	Gélinas Guy et Al.	51015-4827-72-4881	Louiseville	191,01 \$	Délaissement
64922	Piste de courses Prémont Inc.	51055-4037-02-5977	Ste-Angèle-de-Prémont	23,70 \$	Délaissement, curateur public
64777	Succession Henri Anger	51055-3933-59-1525	Ste-Angèle-de-Prémont	54,42 \$	Délaissement
53290	Diamond Jacques-R	51090-6040-19-1173	St-Étienne-des-Grès	3,30 \$	Adresse inconnue
53246	Pronovost Maurice	51090-6039-39-4990	St-Etienne-des-Grès	3,99 \$	Délaissement
54092	Garceau Yvon / Gestion Daniel Picard adj.	51090-6144-02-1976	St-Étienne-des-Grès	843,62 \$	Délaissement, Faillite
53295	Dubois Bibiane	51090-6040-20-5731	St-Étienne-des-Grès	36,23 \$	Délaissement
53192	Dubois Bibiane	51090-6039-06-6470	St-Etienne-des-Grès	3,28 \$	Délaissement
53205	Dubois Bibiane	51090-6039-38-5262	St-Étienne-des-Grès	3,28 \$	Délaissement
53314	Dubois Bibiane	51090-6040-32-4399	St-Étienne-des-Grès	3,28 \$	Délaissement
53425	Dubois Bibiane	51090-6040-82-2965	St-Étienne-des-Grès	3,28 \$	Délaissement
53364	Dubois Bibiane	51090-6040-51-3242	St-Étienne-des-Grès	3,28 \$	Délaissement
54777	Ford John-Jr	51090-6441-37-0543	St-Étienne-des-Grès	1,32 \$	Adresse inconnue
54155	Boisvert Bernadette	51090-6144-62-1522	St-Étienne-des-Grès	3,28 \$	Délaissement
53664	Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès	51090-6045-02-6495	St-Étienne-des-Grès	4,22 \$	Devenu non imposable
60484	Murray-Lavoie Carmen	51020-5925-77-7677	Yamachiche	1,11 \$	Adresse inconnue
60627	Buisson Clara	51020-6026-20-5100	Yamachiche	1,11 \$	Adresse inconnue
75017	Ville de Trois-Rivières	37067-7643-79-0705	Trois-Rivières	0,09 \$	Dossier Annulé
72478	Ville de Trois-Rivières	37067-7738-17-4952	Trois-Rivières	25,70 \$	Dossier Annulé
38641	Gestion Pierre 2 S.E.N.C.	37067-7833-21-6575	Trois-Rivières	270,32 \$	Solde non récupéré suite à une vente pour taxes
39139	9051-3375 Québec Inc.	37067-7833-98-1538-0000002	Trois-Rivières	3 661,43 \$	Faillite, cie dissoute
65550	Immobilière du Cap	37067-8036-11-1066	Trois-Rivières	0,34 \$	Dossier Annulé
72326	Ville de Trois-Rivières	37067-7638-76-3763	Trois-Rivières	0,83 \$	Devenu non imposable
18013	Poulin Jos H	37067-7936-63-6018	Trois-Rivières	1,93 \$	Dossier annulé
75174	Ville de Trois-Rivières	37067-7034-15-9425	Trois-Rivières	19,55 \$	Devenu non imposable
9813	9126-6031 Québec Inc.	37067-8137-69-3151	Trois-Rivières	-7,06 \$	Dossier annulé, cie dissoute



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

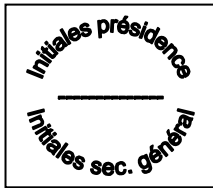
Le 25 mai 2011

9812	9126-6031 Québec Inc.	37067-8137-69- 2241	Trois- Rivières	-3,65 \$	Dossier annulé, cie dissoute
9555	Ville de Trois-Rivières	37067-7942-43- 1742	Trois- Rivières	-0,38 \$	Devenu non imposable
9538	Ville de Trois-Rivières	37067-7942-33- 9720	Trois- Rivières	-26,42 \$	Devenu non imposable
19187	Gélinas Florent	37067-8036-01- 9958	Trois- Rivières	-13,46 \$	Dossier annulé
24237	Caisse Populaire Desjardins Les Estacades	37067-7542-00- 5405	Trois- Rivières	-0,33 \$	Dossier annulé
26094	Ville de Trois-Rivières	37067-6738-75- 8050	Trois- Rivières	-1,11 \$	Devenu non imposable
26099	Ville de Trois-Rivières	37067-6738-85- 0570	Trois- Rivières	-1,11 \$	Devenu non imposable
26100	Ville de Trois-Rivières	37067-6738-86- 5015	Trois- Rivières	-1,55 \$	Devenu non imposable
26498	Thibeault Alain	37067-6839-81- 2040	Trois- Rivières	-22,84 \$	Dossier annulé
27392	Ville de Trois-Rivières	37067-7133-00- 1580	Trois- Rivières	-4,18 \$	Devenu non imposable
27393	Ville de Trois-Rivières	37067-7133-12- 3500	Trois- Rivières	-3,70 \$	Devenu non imposable
29425	Ville de Trois-Rivières	37067-7237-57- 5636	Trois- Rivières	-35,06 \$	Devenu non imposable
30556	Ville de Trois-Rivières	37067-7336-89- 7075	Trois- Rivières	-54,33 \$	Devenu non imposable
36940	Ville de Trois-Rivières	37067-7734-11- 1505	Trois- Rivières	-18,10 \$	Dossier annulé
44062	Godon Rosaire	37067-7429-83- 7506-0001	Trois- Rivières	-0,04 \$	Dossier annulé
44063	Godon Rosaire	37067-7429-83- 7506-0002	Trois- Rivières	-0,02 \$	Dossier annulé
44064	Godon Rosaire	37067-7429-83- 7506-0003	Trois- Rivières	-0,02 \$	Dossier annulé
44066	Godon Rosaire	37067-7429-83- 7506-0006	Trois- Rivières	-0,06 \$	Dossier annulé
44067	Godon Rosaire	37067-7429-83- 7506-0007	Trois- Rivières	-0,03 \$	Dossier annulé
49732	Ville de Trois-Rivières	37067-6733-12- 9497	Trois- Rivières	-45,72 \$	Dossier annulé
49733	Ville de Trois-Rivières	37067-6733-22- 9957	Trois- Rivières	-109,92 \$	Devenu non imposable
66915	Ville de Trois-Rivières	37067-6937-86- 3878	Trois- Rivières	-59,94 \$	Devenu non imposable
68833	Ville de Trois-Rivières	3707-7236-37-5084	Trois- Rivières	-2,34 \$	Dossier annulé
69138	Ville de Trois-Rivières	37067-7840-50- 8203	Trois- Rivières	-30,91 \$	Devenu non imposable
26572	Ville de Trois-Rivières	37067-6932-85- 6085	Trois- Rivières	-12,88 \$	Devenu non imposable
27025	Ville de Trois-Rivières	37067-7032-69- 8020	Trois- Rivières	-2,72 \$	Devenu non imposable
49417	Ville de Trois-Rivières	37067-6633-49- 8987	Trois- Rivières	-7,15 \$	Devenu non imposable
69069	Inconnu	Inconnu	Trois- Rivières	-282,72 \$	Montant encaissé et non réclamé
TOTAL				48 927,23 \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES – AVRIL 2011

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil des commissaires doit instituer un comité de vérification qui a notamment pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la Commission scolaire;



195-CE/11-05-25

CONSIDÉRANT la dernière rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 17 mai 2011;

CONSIDÉRANT la vérification de tous les documents d'avril 2011 déposés lors de cette rencontre;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE

DE prendre acte du rapport pour le mois d'avril 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS D'INVESTISSEMENTS – NOMINATION DES ENTREPRENEURS

RÉFECTION DES PLANCHERS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE JACQUES-HÉTU - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection des planchers à l'école de musique Jacques-Héту;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Daniel Bédard;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

196-CE/11-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE ROCHELEAU LAPORTE, COMMISSAIRE

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction J.D. Morin inc., au montant de 97 500,00 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection des planchers à l'école de musique Jacques-Héту, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et la directrice générale, Mme Hélène Corneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE JACQUES-BUTEUX - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture à l'école Jacques-Buteux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

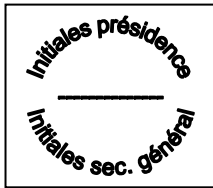
CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Daniel Bédard;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

197-CE/11-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Yves Lacombe inc., au montant de 58 750,00 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture à l'école Jacques-Buteux, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 25 mai 2011

Que le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et la directrice générale, Mme Hélène Corneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA TOITURE AU PAVILLON DES ARTS - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture au pavillon des Arts;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Daniel Bédard;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

198-CE/11-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE JOLIN, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupe Cirtech inc., au montant de 61 000,00 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture au pavillon des Arts, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et la directrice générale, Mme Hélène Corneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de rénovation des installations sanitaires à l'école Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

199-CE/11-05-25

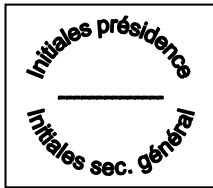
IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Richard Champagne, au montant de 50 774,96 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation des installations sanitaires à l'école Saint-François-d'Assise, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, M. Yvon Lemire, et la directrice générale, Mme Hélène Corneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UN SUBSTITUT-COMITÉ DE SÉLECTION DES PROFESSIONNELS AGRANDISSEMENT DU PAVILLON SAINTE-BERNADETTE



200-CE/11-05-25

CONSIDÉRANT la résolution 173-CE/11-05-11 du comité exécutif du 11 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'absence de Mme Suzanne Poirier du 24 mai au 12 juin;



CONSIDÉRANT la possibilité que le comité se rencontre durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

DE désigner monsieur Yvon Lemire, COMMISSAIRE, afin d'agir à titre de substitut à Mme Suzanne Poirier sur le comité de sélection des professionnels pour l'agrandissement du pavillon Sainte-Bernadette

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Liste des chèques émis – Avril 2011
-  Liste des frais de séjour et de déplacement – Avril 2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 H 28, CHRISTIAN DIAGNEAULT, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

La présidente

La secrétaire générale